



CATALOGUE DE FORMATION

Découvrez comment nous unissons

**PERFORMANCE & PREVENTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**

ATOOUTS+ Conseil & Formation



SOMMAIRE

NOTRE MISSION	4
NOS CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS	6
+ Formations réglementaires	8
MEMBRES CSE / SSCT	8
TRAVAIL EN HAUTEUR	9
RÉFÉRENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL	10
SECOURISME.....	11
INCENDIE.....	12
HABILITATION ÉLECTRIQUE.....	13
GESTES & POSTURES	14
RISQUES CHIMIQUES.....	15
RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL	16
AUTORISATION DE CONDUITE	17
+ Formations non réglementaires	18
PRÉSIDENT CSE.....	18
DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS	19
ACCIDENT DE TRAVAIL	20
DÉLÉGATION DE POUVOIRS	21
MANAGEMENT & COMMUNICATION	22
TALENT LEADERSHIP PERFORMANCE	23
DROIT SOCIAL.....	24
RISQUES PSYCHO-SOCIAUX.....	25
RISQUE ROUTIER.....	26
GESTION ENTREPRISES EXTERNES.....	27
+ Formations de formateurs.....	28
FORMATEUR CSE / SSCT	28
FORMATEUR HABILITATION ÉLECTRIQUE	29
NOS PÔLES D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES	30

NOTRE MISSION

La qualité de vie au travail est un levier de croissance extrêmement fédérateur. En effet, la santé d'une entreprise passe par le 'bien-être' et la 'performance' de votre équipe et son sentiment d'implication. La réglementation en matière de Sécurité au travail et gestion RH ne représente alors plus une contrainte mais devient une réelle opportunité à saisir.

À partir de ce postulat, nous déployons 4 pôles de compétences pour unir performance et respect de la réglementation :



FORMATIONS



EXTERNALISATION
SÉCURITE ET RH



ACCOMPAGNEMENT
DES ENCADRANTS



ACCOMPAGNEMENT
JURIDIQUE

SUR MESURE 

Grâce à ce catalogue vous découvrirez des exemples de formations concrets. Mais la vraie force d'ATOUS+ réside dans l'élaboration d'une **formation sur mesure**.

Grâce à nos conseils et recommandations, vos équipes gagneront en puissance et insuffleront une énergie positive dans votre entreprise.

Nous nous adaptons toujours à vos spécificités et attentes afin de déployer vos meilleurs atouts !



Nous proposons nos formations
En **présentiel**, en **distanciel** et en **E-LEARNING**



NOS CERTIFICATIONS ET HABILITATIONS

Nous sommes Organisme de Formation Varois, possédant la certification Qualité Qualiopi.



Tous nos intervenants sont issus du milieu professionnel, certifiés, habilités dont IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels) par la DREETS PACA et agréés auprès des instances officielles.



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)



NOTRE RÉSEAU D'EXPERTS

ATOUS+ va au-delà d'un organisme de formation classique en travaillant avec **plus de 30 partenaires experts**, tous sélectionnés pour leur rigueur autour des thématiques de la Prévention des Risques (Code du Travail), de la Performance et du Management. Ainsi nous vous assurons d'optimiser les performances individuelles et collectives grâce à une **gestion complète et transversale de la Qualité de Vie au Travail (QVT)** au sein de votre entreprise.



99% de satisfaction

Cette vision de notre métier nous permet d'obtenir chaque année **99% de satisfaction à toutes nos formations**, aussi bien auprès du personnel formé que des employeurs.



MEMBRES CSE / SSCT¹

Volet Santé, Sécurité et Conditions de travail



DURÉE

De 3 à 5 jours selon le mandat



PUBLIC CONCERNÉ

Représentants du personnel
Membre du Conseil Social et Économique (CSE)
Membre de la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT)



TARIF

À partir de 300 € HT/jour/personne ou 1190 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Connaître les missions et le rôle des représentants du personnel en SSCT
- Comprendre les enjeux et la démarche de prévention des risques professionnels
- Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels
- Connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- Être capable de s'insérer dans une démarche constructive de prévention et de conseil dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail

Une formation personnalisée, répondant aux exigences réglementaires prenant en compte vos spécificités. Formation dispensée par des formateurs qualifiés dans le domaine technique HSE et juridique.



Vos obligations réglementaires

Article L.2315-18 Code du Travail :
« Les membres de la délégation du personnel du CSE et le référent [...] bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. »

¹ Nous formons les entreprises dont l'effectif est < 300 salariés

TRAVAIL EN HAUTEUR

Risques, équipements et EPI



DURÉE

De 0,5 à 1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Tout personnel étant amené à préparer et/ou exécuter un travail en hauteur
Tout personnel étant amené à travailler sur des équipements en hauteur



TARIF

À partir de 890 € HT/groupe



OBJECTIFS

- Identifier et évaluer les risques de chute selon le lieu de travail, son environnement et la nature des travaux à réaliser
- Maîtriser les principes de sécurité relatifs aux accès travaux et déplacements en hauteur
- Reconnaître et savoir utiliser les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collectifs et individuels), dont le harnais

Formation dynamique et technique adaptée à votre activité. Nous pouvons aussi vous conseiller sur les moyens de prévention à mettre en place au sein de votre entreprise pour maîtriser au mieux le travail et accès en hauteur.



Vos obligations réglementaires

Les interventions en hauteur doivent être effectuées par des personnes ayant reçu une formation. Tout employeur est tenu d'informer ses salariés sur les risques professionnels et leur prévention, de les former à la sécurité et à leur poste de travail (articles L.4141-1 à 4141-4 du Code de Travail).

RÉFÉRENT SANTÉ & SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Salarié 'compétent'



DURÉE

5 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Être désigné par son employeur



TARIF

À partir de 649 € HT/jour/personne ou à partir de 1190 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation Santé & Sécurité au Travail
- Contribuer activement et efficacement à l'amélioration de la Sécurité et des Conditions de Travail
- Savoir identifier un danger et proposer des mesures de suppression / protection / formation
- Savoir coter / évaluer un risque
- Maîtriser les problématiques HSE qui lui sont confiées (procédures, document unique, audit terrain, ...)
- Savoir mener une veille juridique

Une formation sur mesure, dispensée par un IPRP, prenant en compte vos risques professionnels. Transmission d'une boîte à outils avec trames HSE.

Nous proposons aussi d'externaliser la fonction Référent sécurité en collaborant en tant qu'IPRP **habilitéée DREETS**.



Vos obligations réglementaires

Articles 4644-1 code du travail : L'employeur désigne un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise, soit il fait appel à un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP). Le salarié désigné bénéficie d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 2315-16 à L. 2315-18.

SECOURISME

Sauveteur secouriste du travail / 1ers secours



DURÉE

De 1 à 2 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Être désigné par son employeur.



TARIF

À partir de 550 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Être capable de protéger, examiner, faire alerter et porter secours sur un situation d'accident
- Connaître les gestes de 1^{er} secours
- Savoir utiliser les moyens de secours sur place
- Savoir prévenir les risques professionnels

Option : Module spécifique sur l'utilisation du défibrillateur présent sur site

Une formation dans vos locaux, prenant en compte, conformément à la réglementation, vos risques professionnels. Le déroulement de la formation alterne théorie et pratique et s'appuie sur les moyens de prévention interne.



Vos obligations réglementaires

Article R.4224-15 Code du Travail : Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les 1^{ers} secours en cas d'urgence dans : 1° Chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux ; 2° Chaque chantier employant 20 travailleurs au moins pendant plus de 15 jours où sont réalisés des travaux dangereux.

Article R.4224-16 Code du Travail : En l'absence d'infirmier, l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

INCENDIE

Manipulation extincteurs / Protocole d'évacuation / Guide-file

DURÉE
De 0,5 à 1 jour

PUBLIC CONCERNÉ
Tout public

TARIF
À partir de 550 € HT/session/groupe

- OBJECTIFS**
- Former le personnel à la conduite à tenir en cas de départ de feu ou d'incendie
 - Être en mesure de lutter contre un départ de feu au moyen d'un extincteur approprié
 - Être capable de mettre en place et de suivre un protocole d'évacuation
 - Savoir identifier les risques de départ d'incendie / explosion

Nombreuses options :

- ☒ Manipulation extincteur sur feu réel
- ☒ Désignation et Formation de vos guides serre-files
- ☒ Exercice d'évacuation avec protocole sécurité et traçabilité dans le registre de sécurité



Vos obligations réglementaires

Article R.4227-28 Code du Travail : « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. »
Article R.4227-39 Code du Travail : exercices et essais périodiques incendie tous les 6 mois.

HABILITATION ÉLECTRIQUE

Électricien / Non-électricien

DURÉE
De 0,5 à 3 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Personnes amenées à intervenir sur ou à proximité d'installations électriques et/ou véhicules électriques - hybrides

TARIF
À partir de 1190 € HT/jour/groupe
Module E LEARNING à partir de 300 € HT/stagiaire

- OBJECTIFS**
- Aspects réglementaires / UTE
 - Risques électriques et leurs conséquences
 - Différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
 - Mesures de protection contre les chocs électriques
 - Règles de sécurité à observer lors des opérations
 - Délivrance du titre d'habilitation / capacité à opérer

Nous vous conseillons sur le niveau d'habilitation requis. Notre formation alterne théorie et pratique par des formateurs experts en prévention et en électricité. Nous offrons une possibilité de réaliser une partie en E LEARNING.

Possibilité de rajouter un module dédié aux véhicules électriques et hybrides.



Vos obligations réglementaires

Norme NF C 18-510 : la formation à l'habilitation électrique est une obligation pour toute entreprise ayant des salariés effectuant des opérations dans un environnement électrique, électriciens ou non.

GESTES & POSTURES

Prévention des risques physiques



DURÉE

De 0,5 à 2 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié étant amené à faire de la manutention manuelle ou à travailler dans des postures contraignantes



TARIF

À partir de 1090 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Identifier et réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et ceux liés à la manutention manuelle
- Proposer des pistes d'amélioration en prenant en compte les moyens organisationnels, techniques et humains
- Apprendre à minimiser l'effort

Nous vous proposons l'intervention de formateurs spécialisés et certifiés par la CARSAT et l'INRS. Nous travaillons aussi avec des ergonomes et des ostéopathes.

Possibilité de rajouter un module spécifique pour le personnel administratif travaillant sur écran.



Vos obligations réglementaires

Article R.4541-8 Code du Travail : « L'employeur fait bénéficier les travailleurs dont l'activité comporte les manutentions manuelles : 1° D'une information sur les risques qu'ils encourent lorsque les activités ne sont pas exécutées d'une manière techniquement correcte ; 2° D'une formation adéquate à la sécurité relative à l'exécution de ces opérations. Au cours de cette formation, essentiellement à caractère pratique, les travailleurs sont informés sur les gestes et postures à adopter pour accomplir en sécurité les manutentions manuelles. »

RISQUES CHIMIQUES



DURÉE

De 0,5 à 4 jours



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne ayant à manipuler, utiliser ou stocker des agents chimiques dangereux



TARIF

À partir de 1090 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation et les enjeux sur les produits chimiques
- Mettre en place une démarche de prévention par l'évaluation du risque chimique et le suivi de l'exposition professionnelle aux produits chimiques
- Choisir les moyens de prévention et de protection adaptés
- Connaître les risques liés à l'utilisation de produits chimiques
- Savoir lire et extraire les éléments clefs d'une Fiche de Données Sécurité (FDS)
- Détecter et évaluer les risques liés aux agents chimiques associés aux postes de travail

Formation prenant en compte les produits et substances chimiques de l'entreprise et les moyens de prévention associés. Nous proposons aussi un accompagnement pour réaliser **vos** évaluation du risque chimique.



Vos obligations réglementaires

Article R.4412-1 et suivants Code du Travail : « Toute activité nouvelle impliquant des agents chimiques dangereux ne peut être entreprise qu'après réalisation de l'évaluation des risques et mise en œuvre des mesures de prévention appropriées. »

RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL



DURÉE

De 0,5 à 2 jours selon le programme et l'effectif de l'entreprise



PUBLIC CONCERNÉ

Membre du CSE, Référent, Manager



TARIF

À partir de 1190 € HT/jour/groupe

À partir de 350 € HT/jour/stagiaire en distanciel



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal et les principales notions juridiques
- Comprendre les concepts autour des violences sexistes et sexuelles
- Appréhender le rôle de Référent(e), place, missions et limites
- Exercer la mission de Référent(e) au sein de l'entreprise

Formation interactive et participative dispensée par une coach certifiée, et spécialiste des sujets pratiques sexisme, diversité & inclusion.

Possibilité de rajouter un module sur le **harcèlement moral**.



Vos obligations réglementaires

Article L.2315-18 Code du Travail prévoit que le référent harcèlement peut bénéficier d'une formation nécessaire à l'exercice de sa mission en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

AUTORISATION DE CONDUITE

Chariots élévateurs, Engins



DURÉE

1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Avoir 18 ans révolus et être reconnu apte par la médecine du travail



TARIF

À partir de 790 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Permettre au personnel d'acquérir ou de réactualiser les connaissances et savoir-faire à l'utilisation de machines, des chariots de manutention selon les recommandations de la CNAMT, de la CARSAT et de l'INRS
- Permettre d'être habilité à la conduite par son employeur
- Utiliser la machine en toute sécurité
- Connaître les principaux risques et moyens de prévention associés

Interventions de formateurs qualifiés **CACES**.

Formation sur site avec vos équipements permettant de délivrer les autorisations de conduite.



Vos obligations réglementaires

Article R.4323-55 du Code de Travail : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. »

PRÉSIDENT CSE

DURÉE
De 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, RH, DAF, encadrant, attaché de direction.

TARIF
À partir de 1200 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Connaître le périmètre d'actions des représentants du personnel
- Connaître les règles de fonctionnement de l'instance
- Comprendre les enjeux de la prévention (Sécurité & RH)
- Connaître les principes de la réglementation et des responsabilités associées
- Focus sur les obligations réglementaires de l'employeur issues du code du travail

Une formation dispensée par une juriste en Droit du Travail et Droit Management Qualité Sécurité Environnement (QSE), habilitée IPRP par la DREETS PACA et agréée CSE.



Le saviez-vous ?

« Il existe trois éléments essentiels du leadership : humilité, clarté et courage.² »

² Fuchan YUAN

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

DURÉE
De 1 à 3 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Tout public

TARIF
À partir de 1090 € HT/jour

OBJECTIFS

- Contribuer à la mise en place et/ou à la mise à jour du document unique
- Savoir identifier un danger et évaluer un risque (système de cotation)
- Proposer des mesures de prévention et de protection efficaces
- Savoir définir et suivre un plan d'action annuel de prévention des risques professionnels
- Savoir réaliser un diagnostic de poste de travail / audit sécurité
- Savoir mener une veille HSE

Durant la formation, des ateliers pratiques/audits permettront la création ou la mise à jour, de votre document unique et du plan d'action annuel



Vos obligations réglementaires

Article R4121-1 et suivants du Code du Travail : « L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement. »

ACCIDENT DE TRAVAIL

Analyse des causes & Procédures

DURÉE
De 1 à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, RH, Encadrant, CSE, Référent sécurité

TARIF
À partir de 1090 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Intégrer le cadre réglementaire et les étapes clés de la gestion d'un accident
- Définir une procédure interne de récolte et d'analyse des données
- Savoir analyser les causes objectives d'un accident
- Proposer et hiérarchiser des mesures de prévention

Formation dynamique et ludique avec intégration de vos accidents de travail. Exercices d'application et jeux de rôle.

Remise et création de trames et outils nécessaires à une gestion optimale de votre sinistralité.



Vos obligations réglementaires

Article R4141-8 et suivants du Code du Travail : « L'analyse des accidents du travail est obligatoire d'une part en cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave, et d'autre part en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel présentant un caractère répété. »

DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Enjeux de la prévention des risques

DURÉE
De 0,5 jour à 2 jours

PUBLIC CONCERNÉ
Employeur, RH, DAF, encadrant, délégataire, mandataire

TARIF
À partir de 1290 € HT/jour/groupe

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques professionnels
- Connaître la réglementation et les responsabilités associées
- Connaître vos obligations réglementaires issues du code du travail
- Savoir déployer une politique RH, Santé Sécurité au Travail

Possibilité d'être accompagné³ pour déployer la politique RH et Sécurité dont la création de la délégation et subdélégation de pouvoir

Une formation dynamique alliant juridique et technique, dispensée par une **juriste** en Droit du travail et Droit Management Qualité Sécurité Environnement (QSE) ayant travaillé sur le **terrain** plus de 10 ans.



Le saviez-vous ?

Dans le cadre de son obligation de sécurité, l'employeur doit veiller au respect des règles établies en matière de sécurité au travail et plus largement de respect de conformité des exigences réglementaires. Tout manquement est susceptible d'engager sa responsabilité.

À cette fin, il faut qu'il délègue cette mission, transfert de pouvoir ; la délégation est un outil indispensable de gestion en matière de la prévention.

³ L'accompagnement peut aller jusqu'à l'externalisation RH et Sécurité via une convention annuelle d'**IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)**

MANAGEMENT & COMMUNICATION

 **DURÉE**
De 1 à 5 jours

 **PUBLIC CONCERNÉ**
Encadrement / managers souhaitant se former ou approfondir leurs compétences sur le coaching d'équipe et la communication

 **TARIF**
À partir de 1200 € HT/jour/groupe

 **OBJECTIFS**

- Les fondamentaux de la communication et du management
- Le rôle et la posture du manager
- Le développement des Talents et de la performance de l'équipe
- L'animation collective de l'équipe
- Le pilotage individuel de l'activité de chaque collaborateur

Nos intervenants sont des consultants formateurs ayant travaillés en entreprise sur des postes de direction et/ou d'encadrement. ATOUTS+ propose aussi des outils simples et ludiques pour accompagner les entreprises sur la communication, la cohésion et le coaching d'équipe.



Le saviez-vous ?

« Le commencement est beaucoup plus que la moitié de l'objectif.⁴ »

« Le meilleur manager est celui qui sait trouver les talents pour faire les choses, et qui sait aussi refréner son envie de s'en mêler pendant qu'ils les font.⁵ »

⁴ Aristote

⁵ Théodore ROOSEVELT

TALENT LEADERSHIP PERFORMANCE

Profil Talent – méthode des 4 couleurs

 **DURÉE**
De 0,5 à 2 jours

 **PUBLIC CONCERNÉ**
Tout public

 **TARIF**
À partir de 1100 € HT/jour/groupe

 **OBJECTIFS**

- Mieux se connaître pour être plus efficace dans son rapport à l'autre
- Prendre conscience des forces et des complémentarités d'une équipe
- Les différents styles de Management et de Communication par couleur de profil
- Prise en compte des Talents par rapport à sa fiche de poste

Possibilité de réaliser le test de personnalité (individuel ou équipe) indépendamment de la formation (à partir de 100 € HT/personne)

Formation dynamique et ludique, axée sur la communication, la cohésion d'équipe et la connaissance de soi.



Le saviez-vous ?

« Ce qui est difficile dans la connaissance, ce n'est pas de connaître les autres, mais de se connaître soi-même.⁶ »

⁶ Han FEIZI

DROIT SOCIAL

Fondamentaux du droit du travail



DURÉE

1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Employeur, DRH, DAF, Responsable comptable, Encadrant.



TARIF

À partir de 1100 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation qui s'applique dans une entreprise et les responsabilités associées
- Connaître les obligations réglementaires issues du code du travail et du code de la sécurité sociale
- Connaître le rôle et le périmètre d'action des instances de conseil, de contrôle et de suivi des entreprises/salariés

Formation dynamique dispensée par des juristes.

Études de cas concrets et de jurisprudences.

Focus sur les procédures internes de l'entreprise ; **possibilité de réaliser un audit de conformité réglementaire.**



Le saviez-vous ?

« La vraie question, c'est celle-ci : le travail ne peut être une loi sans être un droit. Si la nature s'appelle providence, la société doit s'appeler prévoyance.⁷ »

⁷ Victor HUGO

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

RPS / QVCT



DURÉE

1 jour



PUBLIC CONCERNÉ

Tout public (Manager, RH, CSE, ...)



TARIF

À partir de 1190 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Lister les catégories de RPS par les caractéristiques de leurs effets
- Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS
- Être capable de proposer des actions de prévention adaptées à votre activité

Cette formation interactive avec des mises en situation (jeux de rôle) et la remise d'une 'boîte à outils' est dispensée par des experts RPS et QVT.

Possibilité de faire un focus sur le **harcèlement moral** et la charge de travail.

Cette formation permet également d'ajouter un module pour un diagnostic RPS de votre entreprise.



Vos obligations réglementaires

Article R4121-1 et suivants du Code du Travail : « Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur. Il lui revient d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

RISQUE ROUTIER

E-LEARNING

 **DURÉE**
75 minutes

 **PUBLIC CONCERNÉ**
Tout collaborateur

 **TARIF**
À partir de 300 € HT/session

 **OBJECTIFS**

- Faire prendre conscience des dangers liés à la conduite
- Avoir les connaissances essentielles pour conduire en sécurité
- Comprendre l'importance de la prévention et connaître les moyens de réduire les risques
- Connaître les conduites à tenir en cas d'accident de la route
- Acquérir les principes de l'écoconduite

La mise en place de ces modules s'inscrit dans une démarche de prévention globale permettant à l'employeur de protéger au mieux l'entreprise en cas d'accident grave de la route d'un salarié.

Elle permet ainsi de maîtriser le **risque juridique mais aussi écologique** (sensibilisation sur la réduction consommation carburant) et économique (réduction sinistralité - primes assurances).



Le saviez-vous ?

Le risque routier professionnel est un risque professionnel majeur : chaque année les accidents routiers professionnels (qu'ils soient de mission ou de trajet) constituent la première cause de mortalité au travail.

Le risque routier professionnel est identifié comme un des risques prioritaires du quatrième plan santé au travail 2021-2025 et comme une priorité de la politique de la sécurité routière.

GESTION ENTREPRISES EXTERNES

Plans de prévention et Protocoles sécurité

 **DURÉE**
De 1 à 2 jours

 **PUBLIC CONCERNÉ**
Tout public

 **TARIF**
À partir de 1190 € HT/jour/groupe

 **OBJECTIFS**

- Identifier les opérations concernées par les plans de prévention, protocoles
- Analyser les risques liés à la co-activité
- Comprendre les enjeux et les responsabilités associées
- Définir les étapes clés pour analyser les risques de manière exhaustive
- Savoir rédiger un plan de prévention et un protocole sécurité

Formation sur mesure avec création de trames et outils spécifiques pour la mise en pratique de vos plans de prévention et protocoles sécurité.



Vos obligations réglementaires

Article R4512-6 et suivants du Code du Travail : « Au vu des informations et éléments recueillis au cours de l'inspection commune préalable, les chefs des entreprises utilisatrice et extérieures procèdent en commun à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, installations et matériels. Lorsque ces risques existent, les employeurs arrêtent d'un commun accord, avant le début des travaux, un plan de prévention définissant les mesures prises par chaque entreprise en vue de prévenir ces risques ».

FORMATEUR CSE / SSCT



DURÉE

De 3 à 8 jours, selon compétences initiales



PUBLIC CONCERNÉ

Formateurs indépendants ou rattachés à un organisme de formation
Pré requis obligatoire en prévention et en animateur de formation



TARIF

À partir de 600 € HT/jour



OBJECTIFS

- Connaître la réglementation en vigueur relative aux représentants du personnel (CSE et SSCT)
- Être capable de comprendre et de définir le périmètre d'action du CSE
- Être capable d'animer une séquence pédagogique en accord avec les exigences pédagogiques de la DREETS

Cette formation dynamique, fondée sur l'interaction entre le formateur et les stagiaires, apporte les compétences clés pour dispenser vos futures formations de façon ludique, pertinente et efficace. Formation dispensée par une juriste et IPRP.



GRÂCE À
ATOUTS+

Le saviez-vous ?

« La formation est l'essence de tout succès.⁸ »

« Rien n'est donné. Tout est à prendre – à apprendre.⁹ »

⁸ Arnaud BOTI

⁹ Edmond JABES

FORMATEUR HABILITATION ÉLECTRIQUE



DURÉE

De 3 à 8 jours, selon compétences initiales



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne chargée d'animer en interne les formations à l'habilitation électrique / pré requis obligatoire en prévention et en électricité



TARIF

À partir de 1200 € HT/jour/groupe



OBJECTIFS

- Former des collaborateurs internes à la prévention des risques électriques
- Évaluer des collaborateurs en vue de donner un avis sur la délivrance de l'habilitation électrique
- Acquérir les fondamentaux de la pédagogie pour animer une formation pour adultes

Des formateurs experts ; qui savent transmettre leur savoir et dynamiser le contenu de la formation. Notre formation alterne théorie et pratique. Remise d'un KIT avec supports de formation et outils.



GRÂCE À
ATOUTS+

Le saviez-vous ?

Le principal danger du risque électrique c'est que ce danger est 'invisible'.

Formez-vous et formez vos collaborateurs afin d'éviter les risques.

NOS PÔLES D'INTERVENTION COMPLÉMENTAIRES

Selon vos objectifs et la situation unique de l'entreprise, nous pouvons compléter l'action de formation avec un **audit** ou bien réaliser une **mission de conseil**.

Nous pouvons aussi mettre en action 3 autres pôles de compétences : l'Externalisation Sécurité & RH, l'Accompagnement des encadrants et l'Accompagnement juridique.



EXTERNALISATION SÉCURITÉ & RH

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP habilité par la DREETS) : Depuis 2012, quelle que soit la taille de votre entreprise, vous devez désigner un référent en prévention des risques professionnels dans votre entreprise. L'IPRP est pluridisciplinaire et assure des missions de diagnostic, de conseil, de formation, d'accompagnement et d'appui.

Ressources humaines (exigences réglementaires dont RPS) : nous venons renforcer votre pôle contentieux RH, réalisons votre veille réglementaire et intervenons par exemple, dans le cas d'un accident du travail, d'une inaptitude, de situation d'harcèlement ou d'une action prud'homale.

Lorsque nous rejoignons votre équipe, notre intégrité est le gage d'une relation de long terme en toute confiance. Externaliser ces missions vous permet de les réaliser dans les règles de l'art et de garder votre équipe concentrée sur votre cœur de métier.



ACCOMPAGNEMENT DES ENCADRANTS

Vos managers sont la clef de voûte de votre équipe. Nous améliorons leurs performances en management et coaching d'équipe. Nous les sensibilisons aux Enjeux de la prévention, à la Délégation de pouvoir et au Management.

Grâce à nos conseils, vos équipes gagneront en puissance et insuffleront une énergie positive dans votre entreprise. Nous nous adaptons toujours à vos spécificités afin de déployer vos meilleurs atouts !



ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

De nombreux employeurs doivent faire face à des situations délicates qui mènent de plus en plus vers des **actions en justice**. Nous vous **accompagnons** dans les démarches de préparation de dossier en collaboration avec votre avocat.

Nos compétences en droit du travail, droit des entreprises associées à notre expérience terrain en tant qu'IPRP est une combinaison 'parfaite et rare' qui fait de nous la liaison idéale entre votre entreprise et les instances officielles.

Grâce à ATOUTS+, limitez votre responsabilité Civile, Pénale et Prud'homale

Les obligations réglementaires peuvent coûter cher et nécessitent de nombreuses connaissances. En outre les sujets abordés soulèvent des enjeux sensibles. Il est alors primordial pour vous d'être parfaitement entouré par le bon expert au bon moment.

Ainsi, dans tous les domaines utiles à la réussite de votre entreprise, nous avons sélectionné avec soin nos collaborateurs : juristes, avocats, formateurs, consultants experts...

Alexandra.sciarra@atouts-plus.com

Portable : 06 50 20 46 21

N° d'enregistrement DREETS organisme de formation :
93.83.05116.83



Nos formations sont, en principe, accessibles et adaptées aux personnes en situation d'handicap. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous orienter vers un organisme spécialisé.

Contact Référent Handicap : alexandra.sciarra@atouts-plus.com

ILS NOUS ONT DÉJÀ FAIT CONFIANCE

GRUPE VOLKSWAGEN FRANCE, MEHARI 2CV CASSIS,
EMR ASCENCEURS, CHATEAU DE BERNE, IXINA,
RENAULT TRUCK, CENTRE PAUL CEZANNE, FEDERATION
BTP83, PIZZORNO



Priorisez les
actions à mener



Maîtrisez les tenants
et aboutissants



Fédérez vos équipes



Encadrez votre responsabilité
et performez avec vos équipes

Déjà plus de
5 308 stagiaires
formés depuis 2016 !



Quels atouts allons-nous déployer pour vous ?
Rencontrons-nous.

atouts-plus.com

alexandra.sciarra@atouts-plus.com

06 50 20 46 21

gestion@atouts-plus.com

[in](#) [f](#)

Agréé SSCT / CSE

Organisme de formation certifié Management, Santé et Sécurité au travail, RH
Habilitation DREETS Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP)

SIREN : 819 170 663